

INFORMATION-CONSULTATION

Déclaration sur le Bilan Social 2024 :

Les élus CFDT sont consultés aujourd'hui sur le bilan social du CSE Centre Ouest pour 2024.

Avant d'entrer dans l'analyse détaillée des chiffres, nous souhaitons rappeler les demandes que nous avons formulées il y a un an, lors de la présentation du bilan social 2023 :

- Transformer plus de CDD en CDI dans nos métiers en tension au lieu de former de nouveaux CDD tous les 18 mois.
- Valoriser l'expertise des salariés en leur attribuant un passage en D.
- Transformer plus de contrats d'apprentissage, de contrats professionnels et de stages en CDI.
- Réaliser plus de formations en présentiel.

Au vu du bilan social 2024, nous nous félicitons que la direction ait entendu nos demandes sur le dernier point en transformant le double de CDD en contrat durable sur 2024 mais réitérons nos autres demandes légitimes.

Ce bilan met néanmoins en évidence plusieurs points préoccupants :

- Un absentéisme, qui même s'il a légèrement diminué, reste important.
- Une pyramide des âges déséquilibrée : près de 60 % des salariés en CDI ont plus de 45 ans, ce qui interroge sur l'anticipation du renouvellement des compétences et l'accompagnement des carrières.

- Une baisse continue des effectifs sur le périmètre du CSE Centre Ouest : de 3 506 en 2023 à 3 447 en 2024, dans un mouvement global de réduction des effectifs au sein de l'UES (plus de 20 % de baisse en 6 ans). Cela entraîne de nombreuses pertes de compétences et de non transmissions des savoirs.

- Un nombre toujours important d'ETP relevant d'entreprises extérieures. Cela traduit un remplacement progressif des emplois en interne par de la sous-traitance, en contradiction avec les engagements affichés de maintien et de valorisation de l'emploi en interne. Sur les licenciements, leur nombre augmente légèrement en 2024. Nous demandons que leur classification par nature de sanction nous soit communiquée, car ces données sont essentielles à la compréhension de l'orientation stratégique du groupe et au suivi de la situation.

Nous notons malgré tout quelques points positifs : une augmentation des effectifs formés à la sécurité, une baisse du nombre des accidents, et une réduction – certes modeste – des inégalités de rémunération.

2024 a été marquée par la signature de plusieurs accords d'entreprise, ce que nous tenons à souligner.

Les représentants CFDT sont attachés à la négociation collective et considèrent que ces accords sont un acquis social important pour les salariés.

Cependant, force est de constater que la mise en œuvre en 2025 de l'accord télétravail, négocié en 2024, ne reflète pas toujours l'esprit de la négociation. Cet accord devait offrir plus de souplesse tout en favorisant le maintien du collectif, mais son application et son interprétation tendent au contraire à rigidifier l'organisation. De plus, la manière dont il est utilisé semble répondre davantage aux contraintes du projet immobilier qu'aux besoins des salariés.

INFORMATION-CONSULTATION

La CFDT s'inquiète, en lien avec le rapport d'expertise de Syndex sur le SDI IDF, que cet accord ne perde toute sa substance. Pour nous, un accord n'a de valeur que s'il est appliqué de manière cohérente et loyale. L'acquis social ne se limite pas au nombre d'accords signés : il suppose des conditions de travail qui respectent l'équilibre entre les exigences de l'entreprise et les attentes des salariés.

A cet effet, **les élus CFDT** demandent à la Direction :

- Des explications claires sur les licenciements constatés en 2024, tant au niveau Centre Ouest que globalement dans l'UES.
- De la transparence sur ses perspectives d'emploi, en particulier pour le périmètre Centre Ouest.
- Des engagements précis sur le maintien des effectifs internes et sur la limitation du recours à la sous-traitance.
- Un plan de renouvellement des compétences, avec un effort significatif de recrutement de jeunes et d'intégration durable en CDI.

Compte tenu du nombre de licenciements, de la poursuite des réductions d'effectifs, des demandes d'informations toujours incomplètes, du climat général dans les équipes et d'une application insatisfaisante des accords collectifs, **les élus CFDT** émettent un avis défavorable sur ce bilan social 2024.

Nous souhaitons toutefois rappeler que notre position s'inscrit dans une volonté d'améliorer d'une part le dialogue social, et d'autres parts les conditions de travail : la confiance ne pourra se construire que si les informations demandées sont partagées et si les accords signés sont mis en œuvre conformément à leur esprit.



VIE DE SITES

Déclaration sur le point restauration : retour sur les réunions des commissions restaurant de l'Orléanais sur septembre 2025 :

Les élus CFDT alertent la direction depuis plus d'un an sur les pratiques déloyales et opaques de Sodexo concernant les restaurants de l'Orléanais.

En effet, les offres imposées se succèdent et se dégradent. Le groupe Sodexo, sous prétexte de ne pas dégager assez de marges, nous impose une nouvelle offre qui entraînera une baisse de la qualité et une attente plus longue pour les salariés. Ils sont prêts à sacrifier une partie de leur personnel sur l'autel de la rentabilité.

Nous ne pouvons tolérer de telles pratiques.



Les commissions restaurants de l'Orléanais n'ont pu obtenir qu'une partie des réponses et des chiffres demandés. Nous exigeons que la convention de gestion de délégation soit respectée par la Direction en fournissant l'ensemble des documents. Il est temps de rétablir une relation de confiance basée sur la clarté et la transparence.

Nous demandons à la Direction de stopper la mise en place de cette prestation, de mettre en place un nouvel appel d'offre et de faire respecter le contrat avec Sodexo sur tous les items concernés.



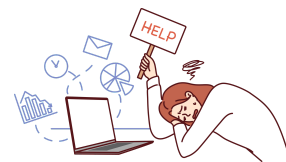
POINT CSSCT

Les membres des CSSCT de Blois et de l'Orléanais ont été mandatés afin d'étudier les conditions de travail dans les services Conseil Entreprise et Assistance Métiers DOCC.

Lors du CSE de juillet, les CSSCT ont alerté la Direction sur les difficultés rencontrées par les équipes Conseil Entreprise ainsi que sur la montée exponentielle des risques psychosociaux. L'ensemble des Organisations Syndicales ont approuvé une résolution en séance demandant un plan d'actions concret et chiffré, ainsi que la mise en place d'un CSE extraordinaire en présence des Directeurs.

Lors du CSE CO de septembre, les CSSCT de Blois et de l'Orléanais ont alerté également la Direction sur la surcharge de travail, l'augmentation des RPS et le manque de recrutement dans les services Assistance Métiers DOCC. Une nouvelle résolution commune de l'ensemble des Organisations Syndicales a été approuvée en séance demandant également la mise en plan d'actions et celle d'un CSE extraordinaire.

Vos élus CFDT ont sensibilisé la Direction lors de la réorganisation de la DOCC. Nous ne pouvons que constater les effets délétères de celle-ci et les nombreux impacts dans les équipes concernées. Nous serons très vigilant à la suite donnée par la Direction à ces deux retours d'enquêtes et continuerons de porter la voix des salariés.



VIE DE SITES

Animations locales :

Blois : trois projets ont été validés par les élus en séance. Dans le cadre de la semaine de la mobilité en septembre, le CSE CO propose à nouveau un atelier vélo. Un pot de rentrée également en septembre et un petit déjeuner en novembre seront organisés par la suite.

Saint Jean de Braye : un pot de rentrée sous forme d'un apéritif sans alcool et d'un café gourmand sera organisé début octobre.

Val de Fontenay : un petit déjeuner est prévu en octobre et novembre en présence d'ateliers surprises.

Saint Quentin en Yvelines : un camion crêpes sera de nouveau sur le site en novembre sur plusieurs jours.

Tours : un moment convivial sera prévu sur le site ainsi qu'un afterwork en novembre.



CLUB BRICOLAGE SUR SQY :

La réouverture de ce Club historique sur SQY est prévue courant Octobre. Un budget a été alloué afin de renouveler le matériel vieillissant et étoffer la gamme prêtée.

Les salariées étaient en forte demande pour la réouverture de celui-ci. Dorénavant, le matériel **sera prêté gratuitement** et une inscription obligatoire sera demandée au préalable, accompagné d'un chèque de caution non encaissé.

Les modalités seront à disposition sur le site du CSE CO rubrique site SQY.

Nous espérons que cette nouvelle version plaira au plus grand nombre !

